

SÉANCE DU  
**17 DECEMBRE 2020**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Rapports d'activité des  
syndicats  
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 décembre 2020  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 18 décembre 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 décembre 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Avaients donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE  
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD  
Madame AGUINET à Madame PEUGNET  
Monsieur FOUCHET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame SLEMPKES à Madame de JACQUELOT  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

**OBJET** : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**RAPPORTEURS** : Monsieur MIRABELLI (SIABS)  
Madame de JACQUELOT (SIMAD)

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2019 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)
- Le Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (SIMAD)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

# **Rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)**

En application du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce présent rapport porte sur ces deux obligations. Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

## **I – Communes membres :**

Le syndicat était composé de 14 communes au 31 décembre 2019:

- Le Vésinet
- Le Pecq
- Chatou
- Montesson
- Croissy sur Seine
- Saint Germain en Laye - Fourqueux
- Bougival
- La Celle Saint Cloud
- Louveciennes
- Mareil Marly
- Marly le Roi
- Le Port Marly
- L'Etang la Ville
- Vauclousson (Convention)

## II – Vocation du Syndicat

- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs d'eaux usées et pluviales dits de la « Boucle de la Seine » ainsi que leurs ouvrages annexes, chambres de dessablement, déversoir d'orage, poste de refoulement, de relevage, destinés à conduire à l'émissaire « Sèvres-Achère-1<sup>ère</sup> urgence » les eaux usées, diluées ou non, à provenir de tout ou partie des territoires des communes membres.
- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement construits ou à intégrer ou à réaliser qui concernent tout ou partie des communes membres et nécessaires à la mission d'assainissement du Syndicat.

## III – Inventaire du patrimoine

- Répartition du linéaire de canalisation par type :

Désignation	2019
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales, hors refoulement	20 072 mètres
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées, hors refoulement	34 042 mètres
Linéaire de réseau unitaire, hors refoulement	233 mètres
Linéaire de refoulement	701 mètres
<b>Linéaire total</b>	<b>55 049 mètres</b>

- Accessoires du réseau :

Désignation	2019
Grilles / Avaloirs	519
Déversoirs d'orage	20
Chambres à sable	6
Points de mesure permanents	13

- Installations de relevage

Désignation	2019
CHATOU	2 postes de relevage
CROISSY SUR SEINE	1 poste de relevage 2 postes anti-crue
LE PECQ	2 postes de relevage 2 postes anti-crue
LE VESINET	1 poste de relevage
MONTESSON	1 poste de relevage
BOUGIVAL	1 poste de relevage

## IV – Les travaux 2019 effectués par notre fermier

- Rappel du contrat Concession de Service Public avec la société SUEZ Eau France qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2018

<u>Désignation</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Date de fin</u>
Contrat	01/04/2018	31/03/2028

Avenant n°1 du 14 octobre 2019 :

- Création de 4 points de mesures
- Exploitation de ces 4 points + 4 points créés fin 2018
- Intégration d'avaloirs dans le périmètre (de 307 à 518)

- Travaux sur le réseau
  - 16 interventions d'urgence ont eu lieu en 2019 suite à des obstructions de canalisations (8), de branchements (4) ou d'ouvrages d'assainissement public (4) ;
  - 2 625 m de réseaux ont fait l'objet d'un curage préventif, principalement en rive gauche ;
  - 49 enquêtes de raccordement réalisées dont 13 ont mis en évidence des raccordements non conformes ;
  - 458 ouvrages d'engouffrement (grilles et avaloirs) ont fait l'objet d'un pompage ;
  - 2 chambres à sables ont été curées semestriellement ;
  - Pompage et envoi en centre de traitement de 39,1 tonnes de déchets sableux provenant des ouvrages de prétraitement ;
  - Pompage et envoi en centre de traitement de 36,4 tonnes de déchets sableux provenant des réseaux et ouvrages d'engouffrement (grilles et avaloirs) ;
  - Maintenance et exploitation des données des points d'auto surveillance réglementaire des réseaux ;
  - Transmission mensuelle des données d'auto surveillance au formats SANDRE pour les services de l'Etat ;
  - Instrumentation de 4 points de mesures complémentaires suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral émis le 18 novembre 2018 ;
  - Réalisation de 1 réparation de fonte de voirie, de canalisation ou branchement ;
  - Création de 11 branchements d'assainissement neufs ;
  - Renouvellement des télé transmetteurs d'ancienne génération sur les points d'auto surveillance ;
  - Le remplacement de l'ensemble des cartes de communication RTC des télé transmetteurs associés aux points d'auto surveillance par des cartes GSM 3G.

- Travaux sur les postes

- Maintenance et entretien électromécanique des équipements ;
- Pompage et envoi en centre de traitement de 161.4 tonnes de déchets sableux et graisseux provenant des opérations de pompage préventif des bâches des postes ;
- Renouvellement des sondes de niveaux sur les dégrilleurs du poste de relevage Nymphée ;
- Renouvellement de pièces (tambour, câbles, motoréducteur ...) sur le dégrilleur du poste de relevage Nymphée ;
- Renouvellement de serrure sur la porte du poste de relevage Nymphée ;
- Renouvellement pompe 1 sur poste anti crue Ecluse ;
- Renouvellement pompe 2 sur poste anti crue Aligre ;
- Renouvellement pompe 1 sur poste anti crue rue des Ponts ;
- Renouvellement pompe 1 sur poste de refoulement Parc Penet ;
- Renouvellement des barres de guidage sur les postes Chemin de Ronde, Les courlis et Nymphée ;
- Lancement en fabrication des armoires électriques des Postes Rive droite et Courlis pour un renouvellement en 2020 ;
- Renouvellement de la pompe 2 du poste de relevage 11 novembre.

Travaux supplémentaires

- Remplacement des trappes dites à risque sur les postes de Joséphine, chemin de Ronde, Aligre ;
- Peinture de l'armoire électrique du poste anti crue Printemps ;
- Installation d'une échelle sécurisée pour l'accès au toit du poste Nymphée ;
- Révision du groupe électrogène du poste Nymphée avec remplacement de la résistance chauffante et du liquide de refroidissement.

Travaux divers réalisés par le SIABS en 2019

- Renouvellement de la désodorisation du poste de relevage Nymphée ;
- Attribution à la société SEGIC, d'un marché pour les études de faisabilité et rédiger les appels d'offres pour le délestage du T130, suite aux orientations du SDA et décisions du Comité ;

- Mise en place d'une protection sur la désodorisation du poste de relevage Nymphée ;



- Diagnostic complet de la canalisation de refoulement du poste pont de Bougival ;
- Réhabilitation d'environ 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud (tranche 2019) ;



- Modification du skydôme au-dessus des dégrilleurs du poste Nymphée ;



- Mise en place d'un délestage provisoire au niveau de la Caisse d'Epargne, place de la République au Vésinet, afin d'éviter les débordements sur trottoirs, après accord de la DRIEE ;
- 1<sup>ère</sup> réunion en octobre 2019, sur l'effritement des berges de la Seine au niveau du T130 quai Nymphée avec SMSO, VNF, la CA de St Germain, Chatou, Croissy, SIABS.
- Travaux divers envisagés par le SIABS en 2020
  - Mise en place d'un compacteur à déchets au poste Nymphée ;
  - Réhabilitation de 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud, tranche 2020 ;
  - Fin des travaux de mise en conformité des raccordements des riverains de la route de Sartrouville après signatures des conventions et accord de financement par l'AESN ;
  - Continuité du dossier de délestage du T130 avec consultation des entreprises pour la fin de l'année 2020.

## V – Statistiques Clients

	2019	2018 (rappel)
Abonnés assainissement	28 018	31 115
Volumes assujettis (m3)	8 825 998	9 965 854

## VI – Activité administrative du Syndicat

Réunions du Comité Syndical :

- le 15 janvier 2019
- le 12 mars 2019
- le 11 juin 2019
- le 17 septembre 2019
- le 5 décembre 2019

## VII - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2019

 Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation	1 141 432,75 €
Recettes d'exploitation	1 634 297,07 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 492 864,32 €
Résultat antérieur reporté (R002 du Budget primitif 2019)	+ 538 992,18 €
<b>Excédent d'exploitation de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>+ 1 031 856,50 €</b>

 Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 827 967,07 €
Recettes d'investissement	1 941 307,71 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	113 340,64 €
Résultat antérieur reporté (R001 du Budget primitif 2019)	- 561 443,74 €
Solde des reports 2019	- 705 182,69 €
<b>Déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2019</b>	<b>- 1 153 285,79 €</b>



## La dette

L'état de la dette figure en annexe IV du compte administratif.

Il est souligné que les emprunts pouvant être contractés sont limités aux emprunts codifiés « 1A » par la « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite « charte Gissler ».

Aucun emprunt toxique ne figure au tableau de la dette.

## VIII - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2019 a été fixée à 0,80 € par habitant, inchangée par rapport à l'année 2018.

La surtaxe syndicale a été fixée à 0,0402 € par m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble des communes, inchangée par rapport à l'année 2018.

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2018 pour les communes suivantes :

- Chatou*	0,0494 euros / m <sup>3</sup>
- Croissy-sur-Seine*	0,0439 euros / m <sup>3</sup>
- Le Pecq*	0,0279 euros / m <sup>3</sup>
- Le Vésinet*	0,0637 euros / m <sup>3</sup>
- Montesson*	0,2346 euros / m <sup>3</sup>
- Louveciennes	0,1208 euros / m <sup>3</sup>
- La Celle Saint Cloud	0,1208 euros / m <sup>3</sup>
- Bougival	0,1208 euros / m <sup>3</sup>
- Bougival**	0,1507 euros / m <sup>3</sup>

\*surtaxe supplémentaire pour les cinq communes de Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Vésinet et Montesson résultant d'un emprunt de 10 M euros qui a été signé en 2000 pour une durée de 19 ans et à payer jusqu'à 07/2019.

\*\*surtaxe supplémentaire concernant les travaux à Bougival, rues Kellner et Mouchet, uniquement applicable à la commune de Bougival sur 15 ans à partir du 1 juillet 2017.

Une surtaxe supplémentaire pour les communes suivantes :

- Le Pecq***	0,0271 euros / m <sup>3</sup>
- Le Vésinet ***	0,0271 euros / m <sup>3</sup>

\*\*\*surtaxe supplémentaire concernant les travaux Route de Sartrouville, uniquement applicable aux communes Le Pecq et Le Vésinet sur 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

## IX - Gestion

Les effectifs travaillant pour le SIABS sont :

- une DGS à temps partiel en rémunération accessoire ;
- une assistante administrative et comptable, titulaire adjoint administratif territorial depuis janvier 2019, à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires ;
- un ingénieur principal, non-titulaire, à temps non-complet à raison de 20 heures hebdomadaires (12h au bureau et 8h en télétravail).

Inchangé par rapport à 2018 :

- la paie est gérée par convention avec le CIG à Versailles.

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ACTIVITE 2019

Le SIMAD est un syndicat intercommunal ayant pour mission le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans

Par délibération du 26 février 2013, le SIMAD est présidé par : Laurence BERNARD - Maire du Pecq et 3 vice-présidents : Daniel LEVEL - Maire de Fourqueux, Martine PIOFRET - Maire Adjointe de Montesson et Noëlla ARNAUDO - Maire adjointe de Marly le Roi.

Le SIMAD gère un SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) de 97 lits pour les personnes âgées dont 5 lits pour les personnes handicapées. Ce service assure sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans, des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes des pathologies chroniques mentionnées au 7° du I de l'article L. 322-3-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnée aux 3° et 4° de l'article L 322-3 du code de sécurité sociale.

Le SSIAD fonctionne 7 jours sur 7, toute l'année et intervient sur les communes de Carrières sur Seine, Chatou, Croissy sur Seine, Fourqueux, Houilles, Maisons Laffitte, Marly Le Roi, Montesson, Le Pecq, Le Port-Marly, Sartrouville, Le Vésinet. Il est financé par l'ARS, Agence Régionale de Santé.

Les missions du SSIAD s'inscrivent dans une mission d'intérêt général qui consiste à :

- ✚ Assurer des prestations de soins d'hygiène ou relationnelles et des soins techniques
- ✚ Permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (temporaire ou définitive)
- ✚ Éviter une hospitalisation ou un placement en institution
- ✚ Faciliter un retour à domicile après une hospitalisation

## Table des matières

I	ELEMENTS DE CONTEXTE .....	4
1.1	La réglementation .....	4
1.2	Le projet d'établissement.....	4
1.3	L'organisation de l'établissement .....	5
1.4	Le projet personnalisé .....	5
1.5	L'activité .....	5
1.6	Les demandes de prises en charge.....	6
1.7	Les entrées et les sorties .....	8
1.8	La durée moyenne de séjour .....	8
1.9	Le profil des bénéficiaires.....	9
1.10	La répartition par GIR (Groupe Iso Ressource).....	9
1.11	Les conditions de vie .....	11
1.12	Les aides humaines et techniques.....	11
1.13	Les types d'affections .....	12
1.14	Les hospitalisations .....	13
1.15	Les communes d'interventions .....	13
1.16	Les soins et les services fournis par le SSIAD.....	15
1.17	La qualité des soins.....	16
II	Analyses du résultat .....	18
2.1	Les produits .....	18
2.2	Les charges en personnel .....	18
2.3	Le bilan social .....	18
2.4	Les formations .....	19
III	Synthèse .....	20
3.1	La synthèse de l'année 2019 .....	20
3.2	Perspective de l'exercice suivant .....	20

## I ELEMENTS DE CONTEXTE

### 1.1 La réglementation

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) est un service médico-social soumis à la réglementation du code de l'action sociale et des familles et autorisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les SSIAD sont des services médico-sociaux au sens des 6° et 7° de l'art L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils sont soumis aux droits et aux obligations de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (procédure de l'autorisation, application de la loi de 2002 et des dispositions concernant le droit des usagers, procédure contradictoire en matière budgétaire...) auxquelles s'ajoutent des dispositions spécifiques.

Pour les conditions générales de fonctionnement et d'organisation :

Art D. 312-1, D. 312-2, D. 312-3, D 312-4, D. 312-5 et D. 312-5-1 du CASF ; Circulaire du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers.

Arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile mentionné à l'article 9 du décret n°2004-613 du 25 juin 2004 et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du CASF.

Circulaire du 28 juillet 2005 relative à l'arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du CASF.

Pour les dispositions financières :

Art R. 314-137 et R. 314-138 du CASF.

### 1.2 Le projet d'établissement

Le projet d'établissement a été écrit pour l'évaluation externe en 2014, il est en cours de réécriture. En 2018, un groupe de travail composé de plusieurs professionnels de l'équipe pluridisciplinaire a retravaillé sur l'histoire de l'établissement et son évolution, l'état du territoire et de son avenir ainsi que des structures existantes. Ce groupe s'est attaché à redéfinir les missions et les enjeux de la structure. En 2019, du fait de l'absence de la direction, le groupe de travail a été suspendu.

### 1.3 L'organisation de l'établissement

Nous intervenons à domicile 7 jours sur 7, dimanches et jours fériés. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. En dehors de ces horaires un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique au 01 34 51 19 19.

Les heures de soins sont de 7h30 à 13h00 et de 16h30 à 19h30. Une infirmière du service peut être jointe sur le portable d'astreinte (donné aux bénéficiaires) pour assurer la continuité et la sécurité des soins. En cas de situation d'urgence (chute, malaise...) le médecin traitant ou un service d'urgence doivent être obligatoirement appelés (appel du 15, SOS médecin, pompiers). Les bureaux sont situés Immeuble « Le Montréal » - 54 route de Sartrouville 78230 LE PECQ.

### 1.4 Le projet personnalisé

Le projet d'accompagnement est formalisé, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire pluridisciplinaire. Dès la première rencontre, l'infirmière coordinatrice s'efforce de mettre en application tous les besoins et les attentes du bénéficiaire. Ensemble, ils établissent un projet d'accompagnement qui est décrit à l'arrivée du bénéficiaire au sein de l'établissement auprès de l'équipe soignante. Son suivi est assuré par l'infirmière coordinatrice. Il est repris précisément en tenant compte également des aidants

### 1.5 L'activité

La moyenne du taux d'occupation de l'année 2019 est de **89,31%. 4 points en mois que l'année 2018**. Cette diminution de l'activité s'explique par le départ de l'infirmière coordinatrice de ses fonctions. Son départ a été annoncé au mois de mai. La baisse importante d'activité comparativement aux autres années arrive dès le mois de juin. De plus, dès le premier mois de l'année 2019, l'activité est moins élevée que l'année précédente.

Voici le récapitulatif annuel de l'activité :

L'activité cumule **31 620 journées réalisées** sur 35 405 journées financées.

Capacité Service: 97 places

Activité de tous les secteurs géographiques et Activité de tous les secteurs d'activité

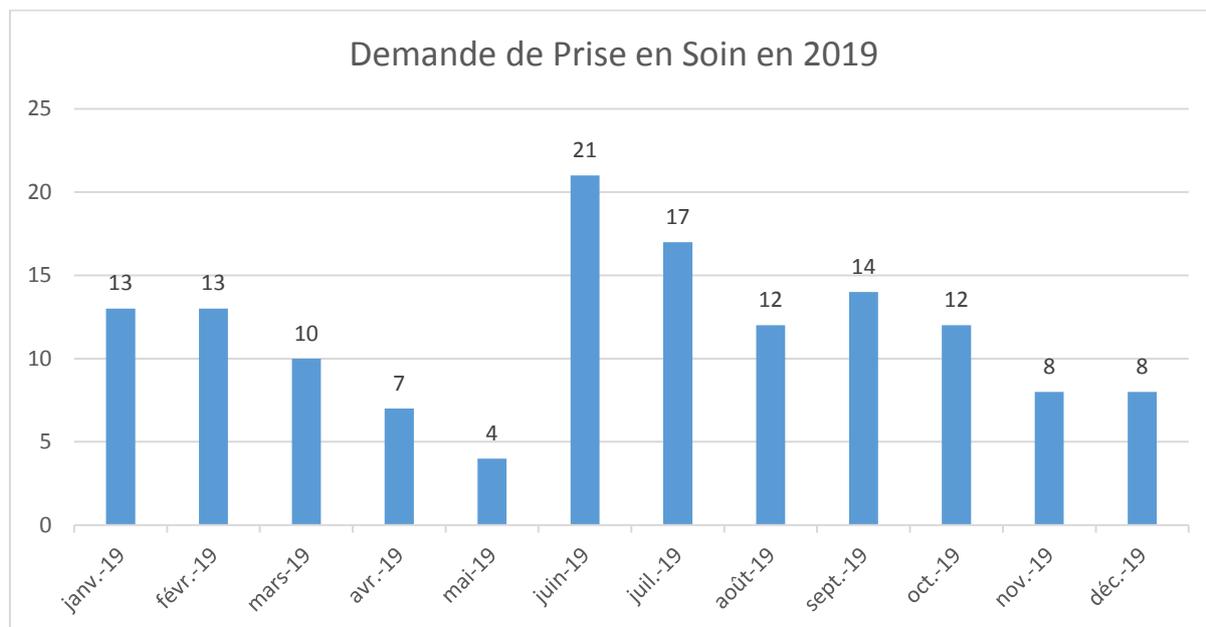
Etats des séances: Prévues, Réalisées, Réalisées non prévues (issue de Mobisoins)

Prise en compte des informations jusqu'au 31/12/2019

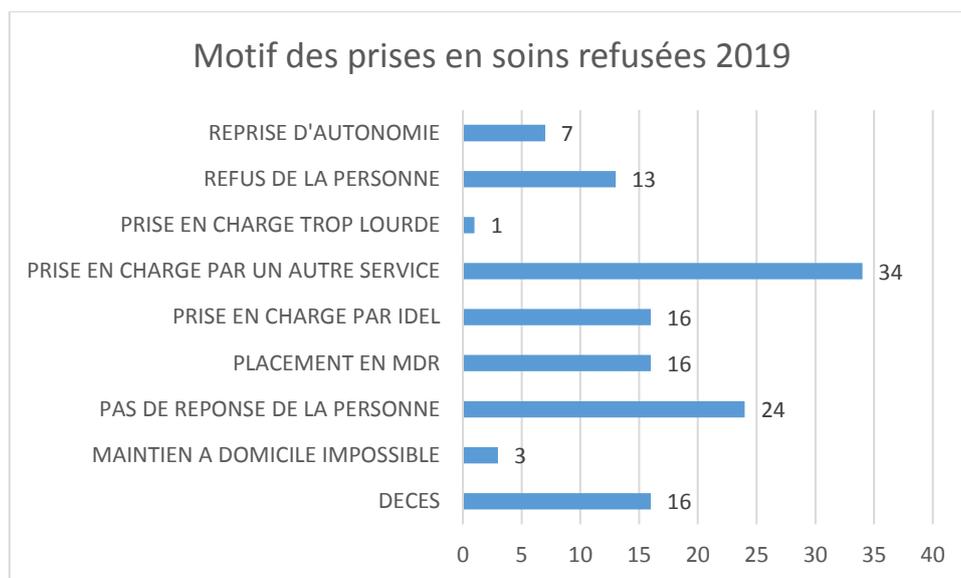
	Nb jrs dans le mois	Nb de journées financées	Nb de journées réalisées	Cumul journées réalisées	Ecart	Cumul Ecart	Nb bénéf.	Activité mensuelle en %	Moyenne patients / jour	Activité cumulée en %	Interventions	
											Mois	Cumul
Janvier	31	3007	2816	2816	-191	-191	95	93,65%	90,84	93,65%	3203	3203
Février	28	2716	2473	5289	-243	-434	92	91,05%	88,32	92,42%	3014	6217
Mars	31	3007	2741	8030	-266	-700	95	91,15%	88,42	91,98%	2251	8468
Avril	30	2910	2816	10846	-94	-794	98	96,77%	93,87	93,18%	694	9162
Mai	31	3007	2859	13705	-148	-942	98	95,08%	92,23	93,57%	2963	12125
Juin	30	2910	2692	16397	-218	-1160	96	92,51%	89,73	93,39%	3422	15547
Juillet	31	3007	2473	18870	-534	-1694	89	82,24%	79,77	91,76%	2678	18225
Août	31	3007	2283	21153	-724	-2418	85	75,92%	73,65	89,74%	2371	20596
Septembre	30	2910	2437	23590	-473	-2891	85	83,75%	81,23	89,08%	2566	23162
Octobre	31	3007	2694	26284	-313	-3204	91	89,59%	86,90	89,13%	3009	26171
Novembre	30	2910	2634	28918	-276	-3480	91	90,52%	87,8	89,26%	2805	28976
Décembre	31	3007	2702	31620	-305	-3785	92	89,86%	87,16	89,31%	2911	31887
Total		35405		31620		-3785	124					31887

## 1.6 Les demandes de prises en charge

En 2019, le SSIAD a eu **139 dossiers de nouvelles** demandes de prises en charge dont voici la répartition :

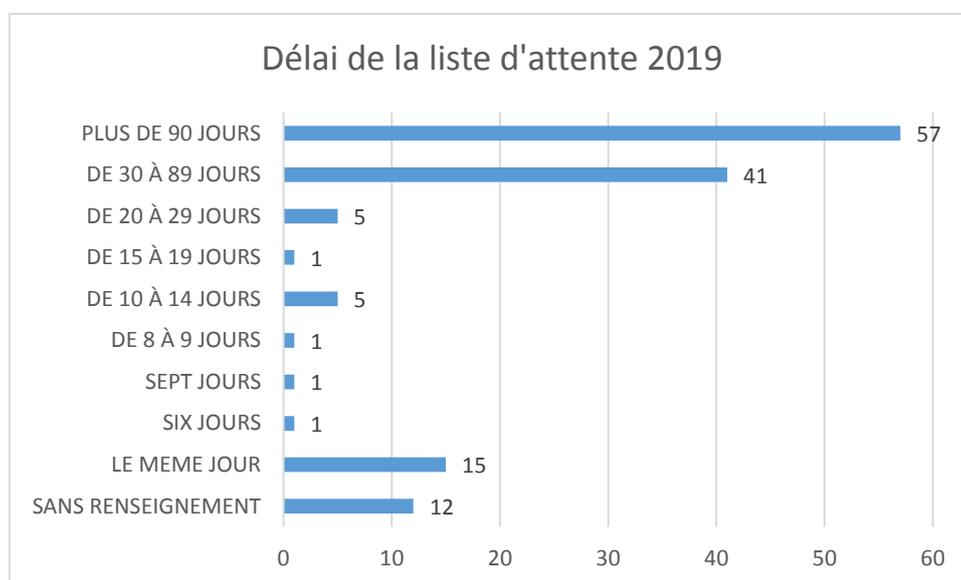


Le SSIAD a refusé 130 prises en soins en 2019, voici les motifs de refus :



#### La gestion de la liste d'attente

En 2019, voici les délais d'échéance entre la demande de la prise en charge et la prise en charge ou la date de refus pour les 139 nouveaux dossiers de demandes :



Au regard des chiffres de l'année dernière, le nombre de personnes qui attendaient plus de 90 jours a augmenté du fait que l'activité ne soit pas assez importante à partir du mois de mai.

Le SSIAD s'efforce également d'orienter vers d'autres structures lorsque cela est possible tel que d'autres SSIAD et ou des services d'auxiliaires de vie.

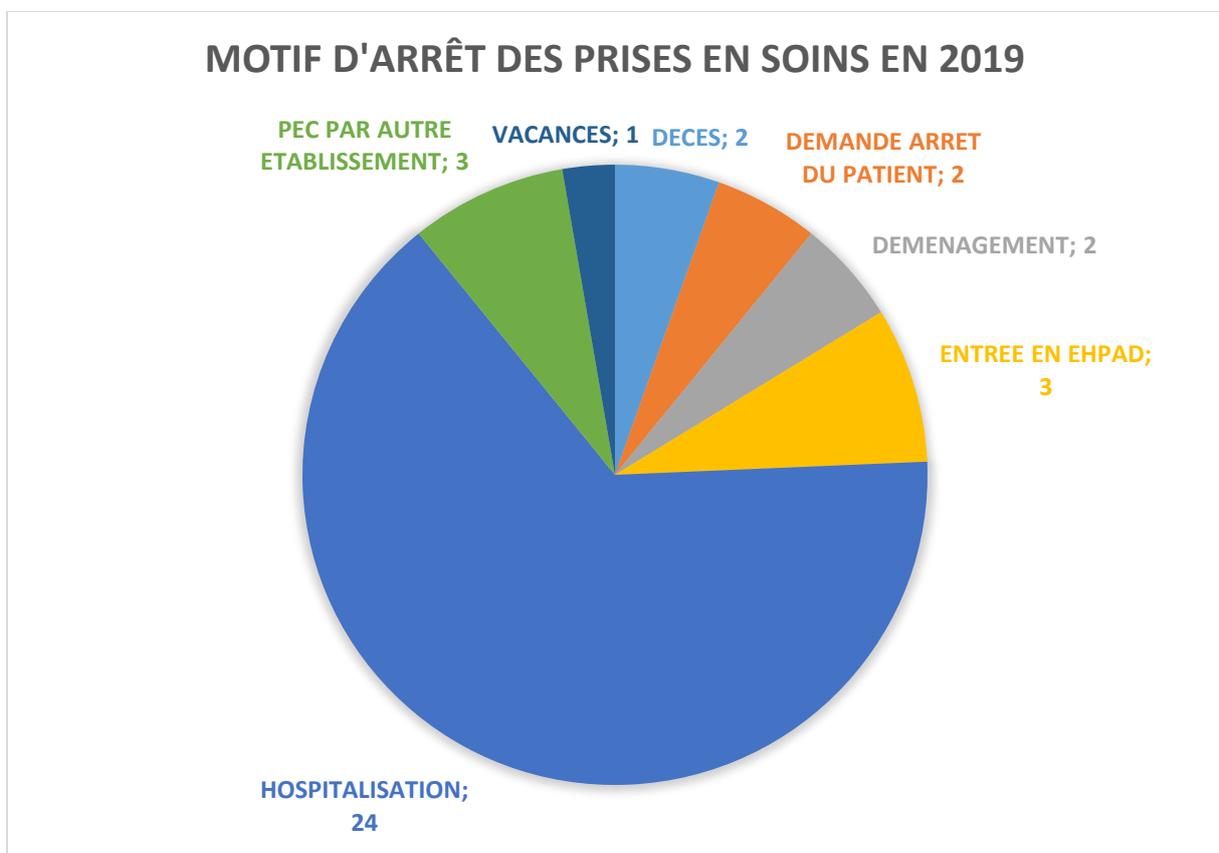
## 1.7 Les entrées et les sorties

**Le nombre d'admissions /nombre de places autorisées : 32 / 97 soit un taux d'admissions de 32,99 %.**

**Le taux de rotation est** de 40,21 % en 2019.

Le SSIAD a pris ou repris en charge 80 patients en 2019 vs 84 en 2018 dont 28 nouveaux bénéficiaires en 2019.

37 bénéficiaires sont sortis définitivement, voici les motifs :



## 1.8 La durée moyenne de séjour

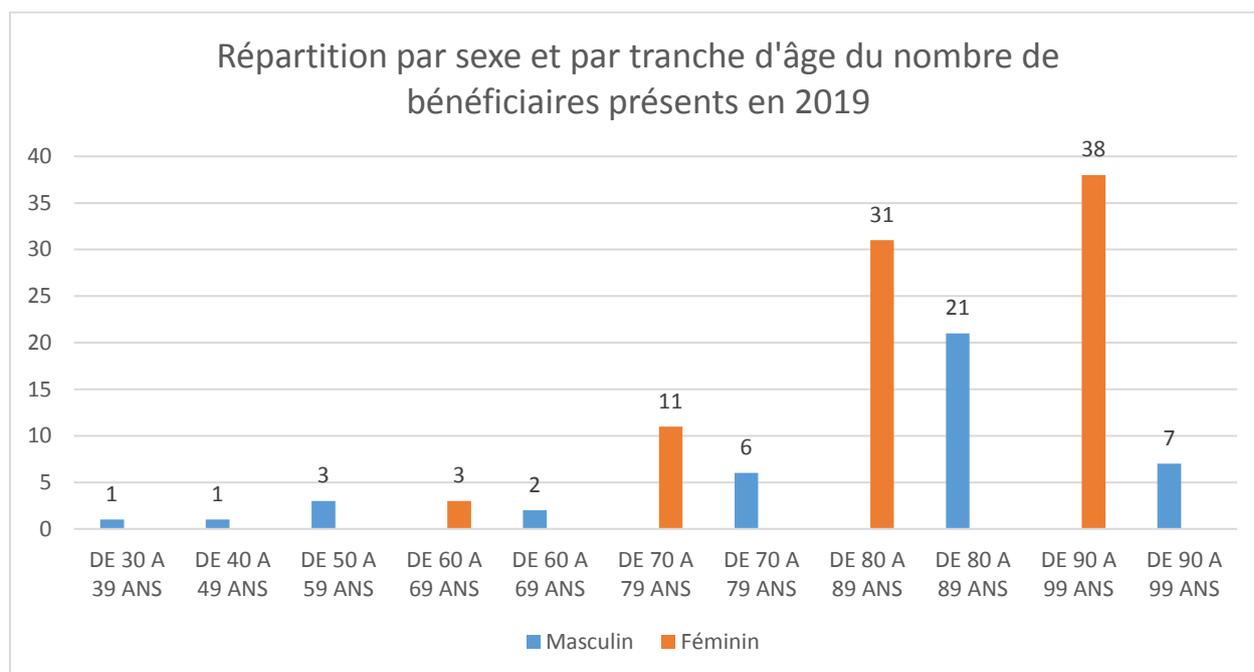
La durée moyenne de séjour **en 2019 est de 264,14 jours soit 8,8 mois** vs 197,50 jours soit 6 mois et demi en 2018.

## 1.9 Le profil des bénéficiaires

En 2019, le SSIAD a accompagné **124** bénéficiaires vs 140 en 2018.

Tous les calculs suivants seront basés sur les 124 bénéficiaires différents.

**41** hommes et **83** femmes, dont la répartition par âge est la suivante :



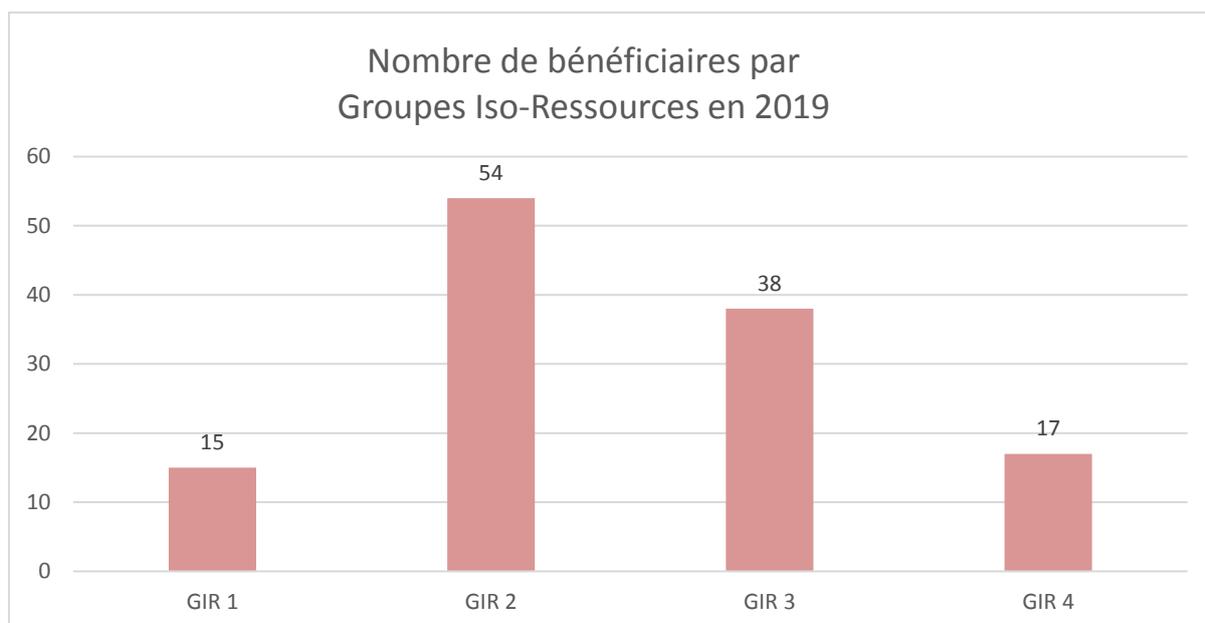
La tranche la plus représentée est le sexe féminin entre 90 et 99 ans alors qu'en 2018, la tranche la plus représentée était les femmes entre 85 et 95 ans.

**5** personnes handicapées (de moins de 60 ans) sont prises en charge en 2019.

**En 2019, la moyenne d'âge est de 85 ans** vs 84 ans en 2018, le plus jeune à 34 ans et le plus âgé a 100 ans.

56 % des bénéficiaires pris en soins par le SSIAD ont entre 85 et 95 ans comme en 2018.

## 1.10 La répartition par GIR (Groupe Iso Ressource)



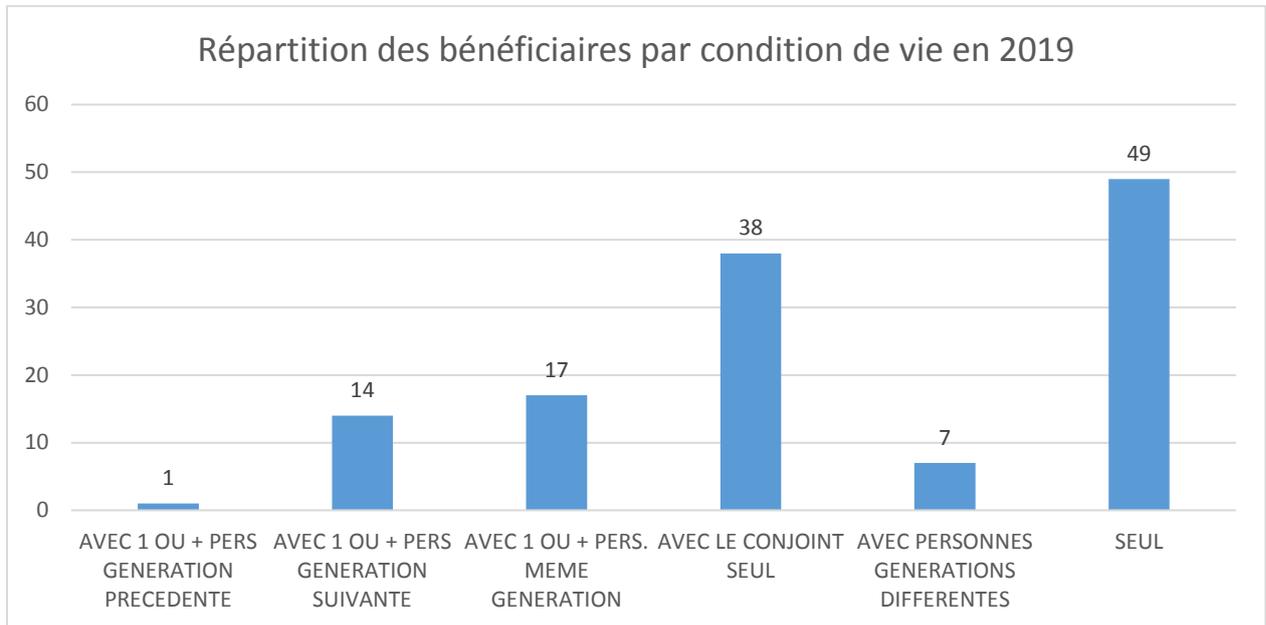
**Le pourcentage de patient en GIR 1,2 et 3 est bien plus important que les années suivantes**

**Le GIR Moyen Pondéré 746,61 en 2019.** GMP est de 657,29 en 2018 vs 667,45 en 2017.

La tranche la plus représentée en 2018 est le GIR 2, elle représente 43 %.

Les personnes prises en charge par le SSIAD en 2019 sont plus dépendantes qu'en 2018 et qu'en 2017.

### 1.11 Les conditions de vie



43 % en 2019 des bénéficiaires accompagnés vivent en couple ou avec la même génération et **38 % en vivent seuls, ces tendances sont équivalentes ces 2 dernières années.**

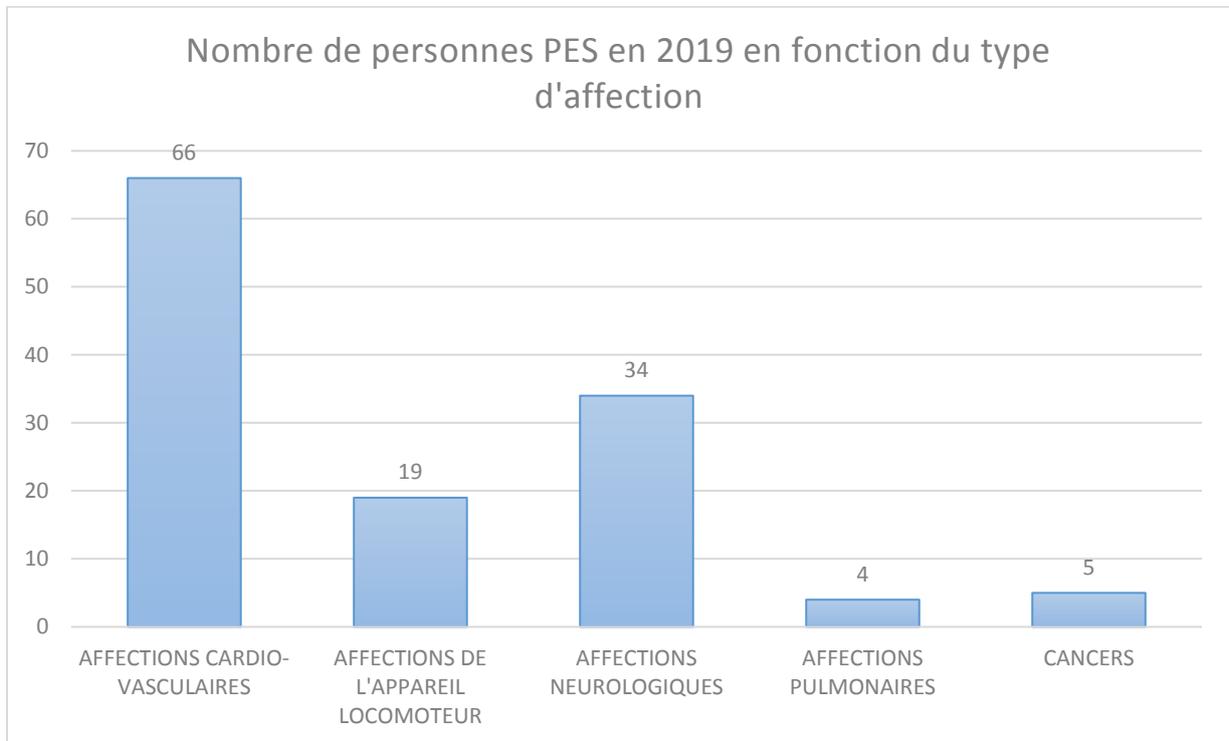
### 1.12 Les aides humaines et techniques

L'aide principale est dans la majorité des cas, informelle et assurée par la famille (souvent le conjoint) ou par le voisinage. L'aidant principal est généralement secondé par un ou plusieurs aidants secondaires :

- ✓ aides à domicile ou auxiliaires de vie du service des personnes âgées de la ville
- ✓ auxiliaire de vie d'associations d'aides à la personne
- ✓ portage de repas
- ✓ enfants

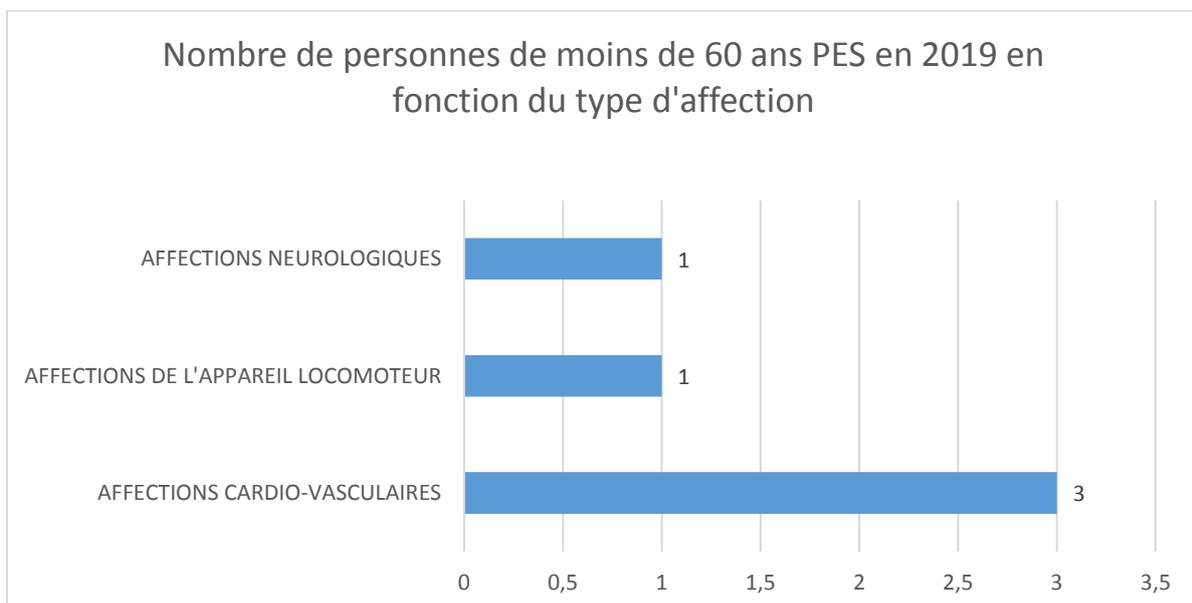
La plupart des bénéficiaires ont une aide technique permettant de compenser certaines des déficiences ou faciliter les soins (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève personne, aménagement des salles de bain...). Ces aides techniques se mettent souvent en place avec l'aide du médecin traitant, d'un ergothérapeute ou de l'infirmière coordinatrice du service.

### 1.13 Les types d'affections



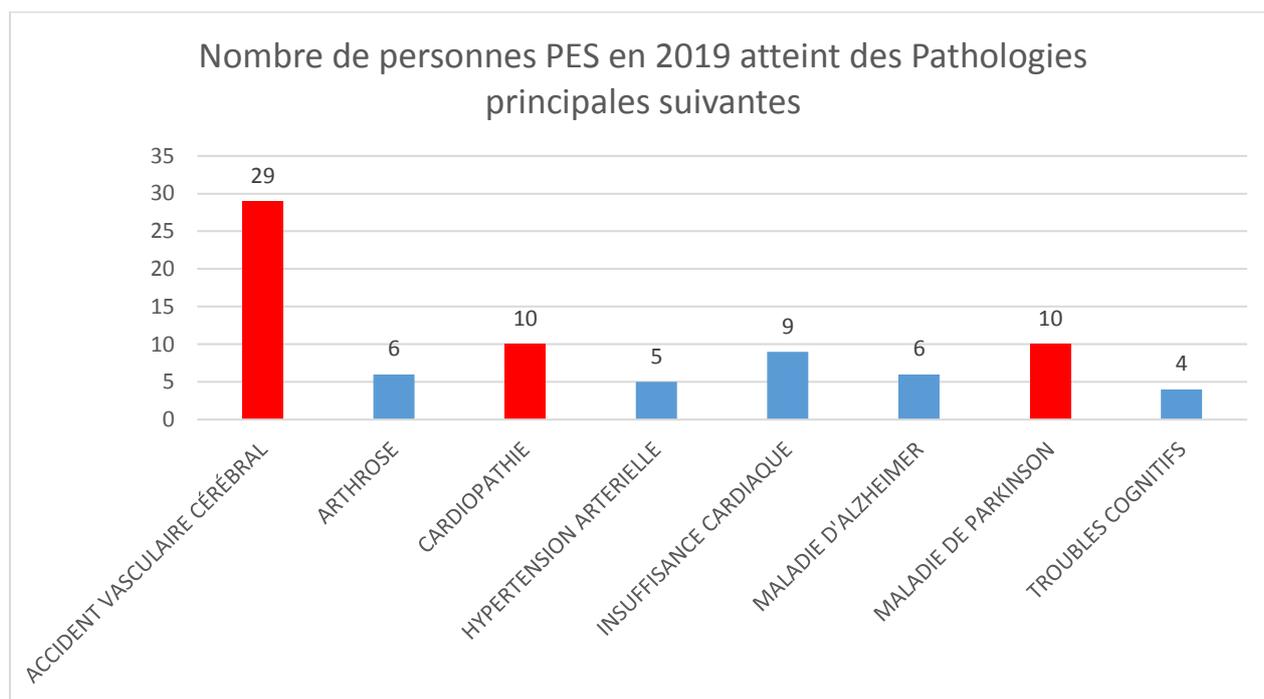
Les pathologies principales liées à l'intervention du SSIAD les plus représentées sont les affections cardio-vasculaires et les affections neurologiques. Les tendances sont identiques à celles de 2018.

Il est intéressant de distinguer ces pathologies en fonction de l'âge, de moins de 60 ans, puisqu'elles sont beaucoup moins nombreuses et leur profil n'est pas représentatif :



Nous retrouvons les mêmes pics de types de pathologies si bien chez les personnes de – de 60 ans que celles de + de 60 ans.

Si l'on fait un focus sur les deux types d'affections les plus représentés, soit les affections cardio-vasculaires et neurologiques, voici les pathologies que l'on retrouve le plus :



Les 3 pathologies principales présentent dans les affections cardio-vasculaires sont les **AVC**, les **cardiopathies** et les **dégénérescences neurologiques** comme en 2018.

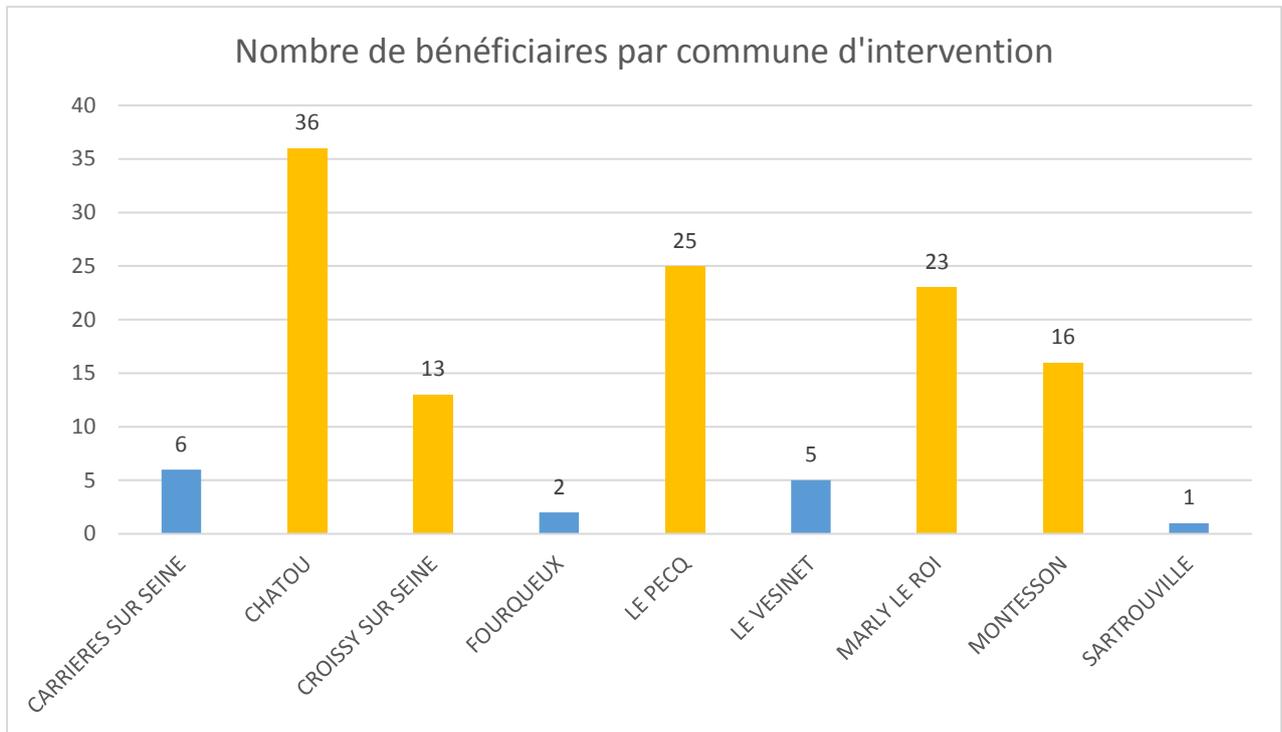
#### 1.14 Les hospitalisations

59 personnes accompagnées ont été hospitalisées une ou plusieurs fois durant l'année 2019 et représentent environ 1 676 jours. Le nombre de jour moyen pour une hospitalisation est de 89 jours.

#### 1.15 Les communes d'interventions

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Fourqueux a fusionné avec la commune de St Germain en Laye. Après validation par mail avec l'ARS, notre autorisation d'exercice ne couvre pas la commune de St Germain en Laye, de ce fait, le SSIAD du SIMAD n'intervient plus sur la commune de Fourqueux.

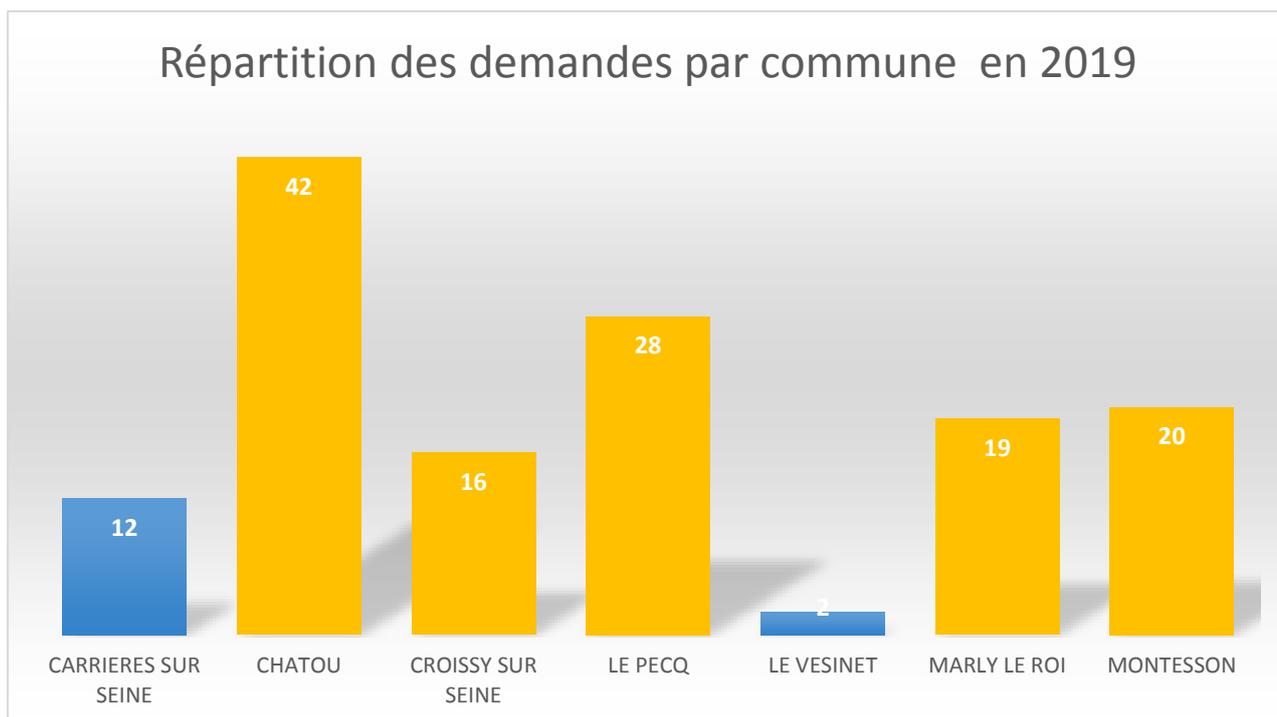
Cependant, les bénéficiaires pris en soins au début de l'année le resteront jusqu'à la fin de la prise en soins.



Le SSIAD intervient sur 5 communes majoritairement représentées en orange.

Cette faible fréquentation sur les autres communes s'explique par l'intervention d'autres SSIAD sur les mêmes communes que le SIMAD.

Voici les 139 demandes de prises en charge réparties par communes :



Le graphique des demandes de prise en charge réparties par commune démontre bien une demande plus importante sur les communes d'interventions les plus représentées par le SIMAD représentées par la couleur orange également ce qui est en cohérence avec le nombre de bénéficiaires pris en charge par commune.

Aucune demande sur les communes de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Houilles et Le Port-Marly.

#### 1.16 Les soins et les services fournis par le SSIAD

Le nombre de visites réalisées pour l'année 32 069 en 2019 vs 32 214 en 2018. Cet écart si faible au regard de la différence d'activité est à prendre avec précaution car en avril 2018, le SSIAD a mis en place la télégestion mobile des transmissions et nous avons eu des données mal enregistrées au début de la mise en place et au cours de l'année avec des dysfonctionnements de réseaux.

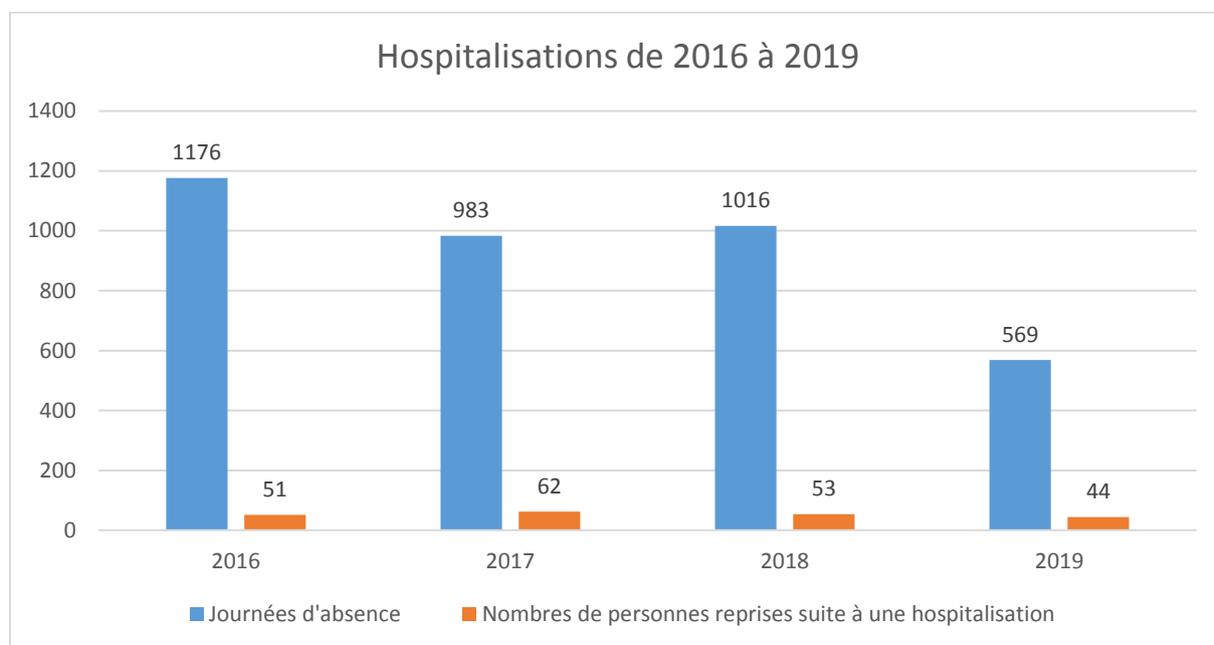
Moyenne de 1 visite par jour par patient en 2019. Ces visites représentent 10 826 heures de présence auprès des bénéficiaires contre 10 430 heures en 2018.

Les soins infirmiers sont majoritairement réalisés par les infirmiers salariés du SIMAD. En 2018, nous avons recruté un poste infirmier autorisé en 2012 lors du dernier appel à projet et non recruté. En 2019, nous faisons encore appel à des IDEL qui sont conventionnés et rémunérés par le SIMAD seulement pour les soins à réaliser le week-end en ayant pour objectif que les infirmières du SSIAD réalisent les soins du week-end en 2020.

Les dépenses annuelles de 2019 des infirmiers libéraux sont de 7680 € vs 21 367€ en 2018, 38 067€ en 2017 vs 49 007€ en 2016.

Pour les pédicures, le montant est de 740€ en 2019 de 1 562€ en 2018.

Les infirmières coordinatrices adjointes salariées du SIMAD interviennent de plus en plus sur des soins techniques infirmiers puisque le projet du SSIAD est de réaliser l'intégralité des soins par les salariés du SSIAD. Ce projet permettra un meilleur accompagnement puisque la coordination et l'information seront plus fluides. Nous constatons un accompagnement meilleur et une diminution des bénéficiaires qui sont repris des suites d'une hospitalisation :



**La tendance du nombre de personnes reprises suite à des hospitalisations et du nombre de journées d'absence liée à une hospitalisation est en nette baisse. L'accompagnement des bénéficiaires axé sur la coordination et la prise en charge des soins infirmiers interne à l'établissement par les IDECA et les IDE est manifestement une des conditions sine qua non à ce résultat.**

**En effet, le SSIAD prend en charge globalement la personne, anticipe rapporte et alerte les problématiques au médecin traitant. Il soutient le médecin traitant lors d'un besoin de faire hospitaliser les personnes âgées grâce à une convention signée avec l'Hôpital de La Porte Verte.**

### 1.17 La qualité des soins

- L'enquête de satisfaction a été diffusée au mois de décembre 2019 :

Les questionnaires ont été envoyés à 97 bénéficiaires. Le taux de réponses est de 79 % ce qui représente un taux de réponse très satisfaisant.

En fonction des réponses des bénéficiaires, 100% des bénéficiaires recommanderaient le SSIAD à leur entourage. Il en ressort une satisfaction générale de l'accompagnement accompli par les professionnels du SSIAD toutefois des pistes d'améliorations ressortent :

Les horaires de passage et le nombre d'interventions.

Il est difficile de répondre favorablement à toutes les demandes, l'idéal pour tous serait un passage quotidien et entre 9h et 11h. L'équipe du SIMAD s'efforce de prendre en compte les habitudes de chacun.

➤ Humanitude® et la labélisation :

Toute l'équipe du SIMAD a été formée à l'Humanitude.

Le bilan de cette formation est très positif. Cette formation a remué les pratiques du groupe qui était extrêmement motivé selon le bilan de la formatrice :

« Les professionnelles ont pris des notes pendant toute la formation, se sont appropriées rapidement :

- le vocabulaire Humanitude : prise en soin au lieu de prise en charge. Elles ont montré une grande soif d'apprendre et posé des questions pertinentes
- Excellentes professionnelles qui sont vraiment concernées par le bien-être des bénéficiaires et la cerise sur le gâteau est leur humour qui est indispensable dans cette profession.

Vous êtes une équipe performante et pouvez encore améliorer vos prestations en communiquant +++ avec les soignantes formées du premier groupe.

Mes préconisations et propositions de réflexion :

- Réfléchir sur des points délicats lorsqu'on travaille à domicile :

- report de soin sans abandon de soin quand la personne dort ou est opposante par exemple et le vivre sans culpabiliser en évitant les « Je n'ai pas fait mon travail ».

- accompagnement à la marche à deux S pour maintenir la verticalité des personnes

Voir les possibilités pour organiser les tournées pour ces quelques personnes.

- Fonctionner en binôme IDE et AS pour les toilettes évaluatives et voir comment mettre en place les toilettes évaluatives. Où mettre les toilettes évaluatives pour une meilleure transmission ? Quelle périodicité ?
- Partager sur les situations où il y a des différences de ressenti et utiliser l'intelligence collective très présente dans ce groupe (comme dans le premier groupe) pour trouver des solutions
- Mettre en place une fiche lisible, facile à lire et disponible pour les AS sur l'histoire de vie des bénéficiaires

Après cette formation en 2019, le SSIAD se lance dans le projet de labélisation en 2020 sur 3 ans. L'équipe est très motivée, les 300 critères de Labélisation seront des critères en lien avec ceux des référentiels de l'évaluation interne que le SSIAD doit remettre avant le 31 décembre 2021.

## II Analyses du résultat

### 2.1 Les produits

La dotation globale de financement au titre de l'année 2019 a été fixée par l'Agence Régionale de Santé à 1 095 761,69 €.

La dotation personnes âgées s'élève à 1 038 183,14 €.

La dotation personnes handicapées est de 57 578,55 €.

➤ **Coût moyen annuel de soins du SSIAD du SIMAD :**

Pour 1 personne âgée : 11 284,60 €

Pour 1 personne handicapée : 11 515,71 €

### 2.2 Les charges en personnel

**Les ETP autorisés** en 2014 suite à l'extension de place :

Professionnels en soins :

- ✓ 1 ETP infirmière coordinatrice
- ✓ 2 ETP infirmières coordinatrices adjointes
- ✓ 18,5 ETP aides-soignants
- ✓ 0,7 ETP infirmière
- ✓ 0,15 psychologue

Professionnels administratifs:

- ✓ 0,5 ETP directrice
- ✓ 0,5 ETP assistante ressources humaines
- ✓ 1,4 ETP secrétaire
- ✓ 0,5 ETP gestionnaire comptable et administrative

### 2.3 Le bilan social

Nous avons eu un congé maternité de la direction et le départ de l'infirmière coordinatrice sur l'année 2019.

10 départs de salariés :

- ✓ 1 infirmière coordinatrice
- ✓ 2 infirmières
- ✓ 7 aides-soignants

12 arrivées de salariés :

- ✓ 4 infirmières
- ✓ 8 aides-soignantes

### Absences

297 jours d'absence pour **congés maternité** pour 2 agents

168 jours d'absence pour **maladie** concernant 7 agents. Nous avons perçu des indemnités journalières d'un montant de 31 596,51€.

36,5 journées d'absences des salariés pour motifs **d'enfants malades** pour 8 agents différents.

6 journées d'absences pour **événements familiaux** pour 2 agents.

4 **accidents de travail** qui ont entraîné 27 jours d'arrêt de travail.

**Au total les absences représentent 534,50 jours en 2019 avec les congés maternité et 237,50 jours sans les congés maternité.**

Les visites médicales de suivi et d'embauche sont effectuées par les médecins agréés par le CIG.

## 2.4 Les formations

45,5 journées de formation en 2019. Voici le tableau des formations réalisées :

Agent	Session/Thème	Nbre jours
17 Aides-soignants 2 Infirmières adjointes IDEC Gestionnaire RH Gestionnaire comptable Directrice	HUMANITUDE	5 5 5 5 5 5
12 Aides-soignants 2 Infirmières adjointes Gestionnaire RH Gestionnaire comptable Directrice	Maladie à Caractère démentielle	0.50 0.50 0.50 0.50 0.50
IDEC	Etre IDEC en SSIAD	4
2 Aides-soignants	AFGSU Gestes premiers secours	1
2 Infirmières adjointes	Prévenir et guérir les plaies	2

1 aide-soignante	Approches non médicamenteuse	2
2 aides-soignantes	Bien être et soins socio esthétiques	2
2 aides-soignantes	Sophrologie Technique de base	1
Comptable	Rôle du référent correspondant CNAS	1

Le budget de formation en 2019 est de 21 342 euros.

### III Synthèse

#### 3.1 La synthèse de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par l'absence de la direction pour congé maternité. Pas de remplacement a été prévu pour une période si courte afin de permettre à l'équipe de se lancer dans le projet d'Humanitude et de Labélisation. Cette démarche a lancé une dynamique positive et constructive envers toute l'équipe.

L'activité est en baisse et probablement lié à l'absence de la direction et au départ de l'infirmière coordinatrice. Un changement dans les postes de management a souvent un impact sur l'activité.

Le SSIAD a mis en veille la démarche qualité durant l'année 2019 les groupes de travail transverse au sein de l'établissement débuté en 2018, n'ont pas été poursuivis en 2019.

#### 3.2 Perspective de l'exercice suivant

- Augmenter le taux d'activité
- Ressources Humaines
- ❖ Maintenir les micros-formations en faisant appel à des professionnels bénéficiant d'une expertise métier qui ont été appréciées en 2018.

- ❖ Mettre en place la formation Humanitude®, l'équipe du SIMAD est très impliquée dans la prise en charge qualitative auprès des personnes âgées. Cette démarche institutionnelle pourrait permettre d'être inscrite dans le projet d'établissement d'impulser une réflexion des pratiques de manière pérenne afin d'être toujours bienveillant et d'accompagner au mieux les personnes âgées et handicapées.
- ❖ Mettre en place les groupes de travail en vue de la labélisation.
- ❖ Maintenir les visites médicales pour l'ensemble du personnel.
- ❖ Réécrire le document nique d'évaluation professionnelle : ce document devra être mis à jour et réactualisé tous les ans.

➤ Communication institutionnelle

- ❖ Développer les relations partenariales : Cette démarche a débuté en 2018 mais le turn-over des directeurs dans les structures est important et il est difficile de mettre en place des actions pérennes.
- ❖ Continuer à conventionner avec les hôpitaux et cliniques afin de permettre un meilleur parcours de soins pour les patients hospitalisés sans passer par les services des urgences. Le partenariat avec les structures sanitaires est complexe et demande beaucoup de temps.

➤ La démarche qualité

- ❖ Ecrire le projet d'accompagnement personnalisé pour chaque bénéficiaire : nous avons créé la trame du projet personnalisé en 2018, en 2019 il faudra le formaliser en équipe pluridisciplinaire pour tous les bénéficiaires.
- ❖ Maintenir les soins de pieds sans faire appel au pédicure lorsque le bénéficiaire ne présente pas de pathologie particulière.
- ❖ Déconventionner totalement les infirmières libérales permettra de bénéficier d'une prise en charge globale des usagers en bénéficiant de transmissions et de réflexions autour des prises en charge. De plus, les infirmières permettront à l'équipe aide-soignante de se former et de ce fait d'être plus performant dans l'accompagnement.

➤ Gestion budgétaire :

- ❖ Continuer à se préparer au CPOM et utiliser les tableaux créés EPRD en vue de la négociation au CPOM.